

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : adopte les nouveaux tarifs d'utilisation du matériel communal tels que présentés ci-dessous :

Matériel	TARIFS	
	Associations et entreprises de la commune	Habitants
Chaise	Gratuit	1,00 € /l'unité
Table (4 personnes)		4,00 €/ l'unité
Table (8 personnes)		6,00 €/ l'unité
Banc		4,00 €/ l'unité
Barnum (3x3)		55,00 €
Barnum (6x3)		75,00 €
Barnum (8x5)		110,00 €
Podium		
Forfait remise du matériel sans transport.		15,00 €
<u>1^{er} forfait</u> : remise du matériel (peu de manipulation) avec transport assuré par le service communal pour un :		
- aller-simple		30,00 €
- aller - retour		60,00 €
<u>2^{ème} forfait</u> : remise du matériel (manipulation plus importante par 1 à 2 agents) transport assuré par le service communal pour un :		
- aller-simple		40,00 €
- aller - retour.		80,00 €
* Forfait multiplié par le nombre d'aller-retour.		
<u>3^{ème} forfait</u> : remise de matériel volumineux (manipulation par deux agents transport assuré par le service communal pour un :		
- aller-simple		50,00 €
- aller-retour		100,00 €
* Forfait multiplié par le nombre d'aller-retour.		

ARTICLE 2 : dit que pour toute demande de location des barnums par les habitants, un chèque de caution d'un montant de 250 € sera demandé avec la convention de location.

Le Maire,
Philippe ABELLARD.



Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le :